

prometteuses, le gouvernement japonais permet, en vertu de la Loi antimonopole, à certains producteurs de former de façon temporaire des cartels antirécession dans des conditions très précises. D'autres lois comme la "Small and Medium-Sized Enterprise Organization Act" (Loi sur l'organisation des PME) et la "Law on Temporary Measures for Special Industries" (Loi sur les mesures temporaires pour les industries à caractère spécial) permettent la formation de cartels antirécession pour aider ces industries à réduire progressivement leur capacité excédentaire en ajustant leurs approvisionnements à la demande au lieu de dépendre uniquement des mécanismes du marché.

Dans sa tentative de stabiliser les approvisionnements énergétiques à long terme, la politique japonaise sur les approvisionnements en énergie et en ressources s'attaque à la fois à la diversification des approvisionnements et à l'entretien de bonnes relations avec les pays du tiers-monde qui fournissent environ 59 % de l'énergie et des ressources naturelles importées et représentent environ 49 % du marché total des exportations japonaises. Cette politique vise à obtenir des ententes à long terme avec une participation plus directe dans le développement actuel des projets de ressources à l'étranger dans ces pays en développement. Cette politique, souvent citée sous le nom de formule de développement et d'importation, peut impliquer des mises de fonds des entreprises japonaises, des transferts de technologie et parfois une aide officielle. De telles ententes sont conçues pour faciliter l'accès du Japon aux ressources. Des ententes ont été passées dans cet esprit avec l'Australie, le Brésil, l'Indonésie et le Vénézuéla pour l'aluminium, avec l'Arabie Saoudite et Singapour pour la pétrochimie et avec l'Australie et le Canada pour le charbon.

L'apparition d'entreprises japonaises sur des marchés en-dehors de ses frontières semble être le reflet non seulement de la sophistication accrue des politiques industrielles et de commerce international japonaises, mais aussi de la division internationale croissante du travail. Par le passé, ce sont les besoins économiques intérieurs qui influençaient presque exclusivement l'activité économique des entreprises japonaises à l'étranger. Ses besoins intérieurs, comme le coût de l'énergie, la raréfaction des sites d'implantation et les contrôles de pollution continueront à influencer le modèle des investissements à l'étranger. Certains investissements sont cependant conçus pour tenir compte des besoins en développement des pays hôtes qui, à leur tour, sont attirés par le transfert inhérent de capital, de technologie et d'expertise en gestion qui leur manquent. On peut donc s'attendre à ce que les investissements directs du Japon à l'étranger continuent à croître au cours des années à venir.